

CAMPING MUNICIPAL LES PASTOURELLES ★★★

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION D'EMPLACEMENT OU DE MOBIL HOME

1. Toute réservation et séjour sur le camping implique l'acceptation du règlement intérieur.
2. La sous-location est interdite.
3. La réservation est nominative et n'est valable que pour un emplacement ou une location.
4. Les mineurs ne seront admis qu'accompagnés de l'un de leurs parents.
5. **ARRHES :**
La réservation ne sera prise en compte qu'après réception des arrhes de 20% du montant du séjour et 11€ de frais de dossier ; elles sont déductibles du paiement du séjour réservé. La réservation une fois confirmée est ferme.
Une confirmation vous sera adressée (soit par mail, soit par courrier).
Le numéro d'emplacement ne vous sera communiqué qu'à titre indicatif et ne constitue pas une garantie.
6. Toute arrivée ne correspondant pas au contrat signé se verra l'accès refusé, la réservation annulée, les sommes versées conservées.
7. **FACTURATION ET SOLDE DU PAIEMENT:**
Le paiement du solde du séjour (taxes de séjour incluses suivant le nombre de nuitées et de personnes inscrites sur le contrat) s'effectue le jour de l'arrivée pour les emplacements de camping et les locations de mobil home.
Modes de paiement acceptés : carte bancaire, chèques vacances et chèques bancaires libellés à l'ordre de « CAMPING LEGE REGIE ». Le paiement en espèces ne peut excéder 300 euros par personne et par journée.
8. **RETARD:**
En cas de retard dans l'occupation de votre emplacement ou de votre location, celui-ci sera retenu pour une période de 24 heures. Passé ce délai et sans écrit de votre part, la réservation sera annulée sans aucun remboursement de notre part. La direction se réserve le droit de relouer l'emplacement ou la location.
9. **ANNULATIONS :**
Aucun remboursement ne sera effectué en cas de retard, de désistement ou de départ anticipé.
Toute annulation devra être signalée par écrit, par fax ou par e-mail. Les messages téléphoniques ne seront pas pris en compte.
En cas d'annulation, les sommes versées au titre d'arrhes ne sont pas restituées. Seules les annulations justifiées (accident, hospitalisation, perte d'emploi, décès d'un des participants du séjour) étudiées au cas par cas, donneront droit au remboursement des arrhes, sur demande faite par écrit, en recommandé, accompagnée d'un justificatif (certificat médical ou autre).
Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation qui vous permettra d'être remboursé en cas d'événement vous empêchant d'effectuer votre séjour, certaines cartes bancaires offrent ce service. Le camping ne propose pas ce genre

d'assurance. Toute arrivée ne correspondant pas au contrat signé se verra l'accès refusé, la réservation annulée et les sommes versées conservées.

10. ANIMAUX DE COMPAGNIES :

Les animaux de compagnies ne sont pas admis dans la location des mobil-homes mais sont tolérés pour la location d'emplacements.

Les chiens de première et de deuxième catégorie sont interdits.

Les animaux doivent impérativement être tenus en laisse dans l'enceinte du camping et être en règle au niveau sanitaire.

Les propriétaires d'animaux doivent déclarer leur animal à l'accueil, régler la redevance journalière et fournir obligatoirement le carnet de vaccination en cours de validité.

11. CIRCULATION :

Elle est interdite entre 23 h 00 et 07 h 00. Les barrières empêchent l'entrée et la sortie des véhicules entre ces horaires. Un parking extérieur est prévu à cet effet. Entre 07 h 00 et 23 h 00 vous devez composer un code d'accès à chaque passage en entrée comme en sortie, ce code est personnel et ne doit pas être divulgué. La circulation des véhicules à moteur est limitée à 10 km/h dans le camping.

12. SECURITE :

En raison des risques d'incendie, les barbecues personnels et à feux sont interdits. Une aire est prévue à cet effet avec un barbecue collectif. Il est à prévoir une grille personnelle et le charbon.

13. VISITEURS :

Ils sont autorisés à rentrer dans le camping sous la responsabilité de leur hôte, après avoir signalé leur présence à l'accueil et avoir si nécessaire acquitté la redevance prévue. Dans tous les cas, leurs véhicules devront être stationnés à l'extérieur du camping.

14. LOCATION EMPLACEMENTS :

6 personnes maximum peuvent occuper l'emplacement.

2 installations maximum sont acceptées sur l'emplacement (dont une en supplément)

Les arrivées se font à partir de 14h00. Et à partir de 13h00 en Juillet / Août.

Les départs se font avant 12h00.

Tout départ en retard entraînera la facturation d'une journée supplémentaire. L'emplacement vous est réservé pendant les 24 h 00 suivant la date d'arrivée prévue, passé ce délai, le camping se réserve le droit de le relouer.

Pour pouvoir être branché à l'électricité, vous devez avoir un équipement aux normes, câble suffisamment long et prise de courant mâle européenne (type P17).

Des adaptateurs européens sont disponibles à la vente à l'accueil du camping. Les tonnelles en tube et toile de 3 m x 3 m sont tolérées du 1^{er} mai au 1^{er} octobre, les pare-vents en toile et tube sont tolérés du 1^{er} juillet au 1^{er} août. Les canisses sont interdites.

15. LOCATION MOBIL HOMES :

6 personnes maximum peuvent occuper le mobil home.

Les arrivées se font à partir de 15h00. Les départs se font entre 8h00 et avant 10h00.

Les séjours s'entendent comme suit :

En période estivale (juillet et août), à la semaine du samedi au samedi pour les mobil-homes situés en zone bassin (n° impair), et du dimanche au dimanche pour les mobil-homes situés en zone bassin (n° pair) et les mobil-homes Hélios PMR.

Et un minimum de deux nuits en dehors de la période estivale.

Une caution (chèque ou espèces) vous sera demandée à votre arrivée et restituée le jour de votre départ après vérification de l'état des lieux et de l'inventaire. Cette caution englobe le forfait location et ménage.

Le mobil-home doit être restitué en parfait état de propreté. Dans le cas contraire, l'encaissement du forfait ménage vous sera exigé le jour de votre départ.

L'état des lieux sera fait entre 08 h 00 et 10 h 00 le jour du départ. Le rendez-vous pour l'état des lieux du départ se prend le jour de l'arrivée.

Le client et le personnel du camping effectueront ensemble l'inventaire et l'état du lieu de la location à l'arrivée. Il sera remis à la réception daté et signé par les parties. Tout problème devra être immédiatement signalé à la réception lors de la prise de possession de la location pour une intervention rapide. A défaut aucune réclamation ultérieure ne sera acceptée. Les cautions seront restituées lors du départ, après déduction éventuelles des frais de remise en état des lieux, de la valeur, du matériel manquant ou détérioré.

Nos mobil homes sont équipés du mobilier nécessaire, de vaisselle et couverts les plus courants. Une couverture par lit utilisé ainsi qu'un oreiller par personne sont prévus, le linge de maison (draps, serviettes et torchons) n'est pas fourni.

Les tentes supplémentaires sont interdites sur les emplacements des mobil homes. Un seul véhicule par emplacement est autorisé.

Il est strictement interdit de fumer dans les mobil-homes en location.

Les animaux ne sont pas admis dans la location d'un mobil-home.